

Contestation contravention

Par brugel, le 04/04/2011 à 20:25

Bonjour,

je viens de recevoir amende de 90,00 E, pour inobservations par conducteur de véhicule, de l'arret impose par un feu rouge fixe (certaine que ce n'est pas le cas) ou clignotant, évidemment celà engage retrait de points de minimum 4 j'imagine, bref je suis au chomage depuis plusieurs année, étant reconnu travailleur handicapé (au niveau bras droit), je vis chez mes parents à 40 ans, n'ayant que l'Allocation Spécifique de Solidarité soit 430,00 E/mois, je voudrais pouvoir contester cette amende, car je suis certaine de ne pas etre passée au feu rouge, clignotant peut-etre, mais c'est que je ne pouvais pas faire autrement, que faire ? Merci de me conseiller, car pour moi une telle somme c'est trop d'un coup, surtout pour une raison que je ne comprends pas ?